

Séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle du Conseil de l'hôtel de ville, le lundi 5 décembre 2016 à 20h.

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES**
4. **RAPPORT DU MAIRE ET INFORMATION AU CONSEIL**
 - 4.1 **rapport du maire**
 - 4.2 **état des revenus et dépenses**
5. **QUESTIONS DU PUBLIC**
 - question d'ordre général;
 - durée maximale: 20 minutes;
 - chaque intervenant doit s'identifier;
 - le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.
6. **RAPPORT DES CONSEILLERS ET/OU QUESTIONS AUX OFFICIERS**
7. **ACCEPTATION DES COMPTES**
 - 7.1 comptes du mois;
8. **OUVERTURE, ÉTUDE ET/OU ACCEPTATION DES SOUMISSIONS**
 - 8.1 ouverture de soumissions - Vente d'équipements usagés 2016
 - 8.2 ouverture de soumissions - plans, devis et surveillance des travaux de branchement du futur centre de service du MTMDET dans le parc industriel à Gaspé
9. **SERVICES MUNICIPAUX**
 - 9.1 **Protection contre les incendies**
 - 9.2 **Urbanisme, aménagement et environnement**
 - 9.3 **Loisirs et culture**
 - 9.3.1 demande de fermeture de rue – Parade de Noël
 - 9.3.2 services d'arpenteur – site du futur parc de planche à roulettes
 - 9.3.3 transport collectif jeunes - saison 2016-2017
 - 9.4 **Travaux publics**
 - 9.4.1 permis d'intervention - Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET)

- 9.4.2 demande de prix - remorque fermée
- 9.4.3 paiement de facture - paiement facture # 2506 - excavation robertson touzel - point d'eau anse-à-valleau
- 9.4.4 demande de prix - analyses chimiques pour suivi 2017 à l'usine de traitement des eaux usées de gaspé
- 9.4.5 paiement facture – Firme Englobe (Contrôle qualitatif des travaux de rapiéçage mécanisé)
- 9.4.6 paiement de facture - paiement de facture - béton provincial - fosse à rétention totale
- 9.4.7 acceptation de la directive de changement no 2 (révision # 3) – Projet Aréna Rosaire Tremblay de Rivière au renard

9.5 Services administratifs

- 9.5.1 demandes du Comité des loisirs de l'Anse-à-Valleau et de l'Association sportive de Petit-Cap

9.6 Services juridiques et greffe

- 9.6.1 calendrier des séances ordinaires - Ville de Gaspé
- 9.6.2 demande de dérogation mineure - Monsieur Clermont Labrecque
- 9.6.3 demande de dérogation mineure - Monsieur Serge Brodeur
- 9.6.4 modification à la résolution 16-11-026 - Acceptation d'un projet d'amendement au règlement 1171-12 et date de l'assemblée de consultation (premier projet 1171-12-02)
- 9.6.5 cession par 9293-1005 Québec inc. – Développement Valka - rue Patrice-Quenville (phase I)
- 9.6.6 modification à la résolution 09-04-25 – Vente d'une parcelle de terrain désaffectée à monsieur Jean-Marc Richard

9.7 Direction générale

9.8 Ressources humaines

10. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

11. AVIS DE MOTION

- 11.1 règlement créant une réserve financière au profit de l'ensemble du territoire de la municipalité pour une somme de 90 000 \$ en 2017
- 11.2 règlement créant une réserve financière au profit du quartier numéro 1 pour une somme de 7 000 \$ en 2017
- 11.3 règlement créant une réserve financière au profit du quartier numéro 2 pour une somme de 8 500 \$ en 2017

- 11.4 règlement créant une réserve financière au profit du quartier numéro 3 pour une somme de 10 000 \$ en 2017
- 11.5 règlement créant une réserve financière au profit du quartier numéro 4 pour une somme de 2 000 \$ en 2017
- 11.6 règlement créant une réserve financière au profit du quartier numéro 5 pour une somme de 20 000 \$ en 2017
- 11.7 règlement créant une réserve financière au profit du quartier numéro 6 pour une somme de 18 000 \$ en 2017
- 11.8 règlement décrétant l'imposition de taxes foncières générales, de répartition générale et de répartition locale, pour l'année 2017

12. RAPPORT DES COMITÉS

13. AFFAIRES NOUVELLES

14. QUESTIONS DU PUBLIC

- questions doivent obligatoirement porter sur les matières indiquées à l'ordre du jour de la séance;
- durée maximale: 10 minutes;
- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

15. FERMETURE DE LA SÉANCE



Isabelle Vézina,
Greffière